



FGAAC-CFDT
DÉFEND LES CONDUCTEURS DE TRAINS DEPUIS 1848 !

RETRAITE : UNE RÉFORME INTOLÉRABLE !

DES MILLIERS DE CHEMINOTS SACRIFIÉS !

LE PREMIER MINISTRE A PRÉSENTÉ CE JOUR LE PROJET DE RÉ- FORME DES RETRAITES DU GOUVERNEMENT.

Les annonces effectuées sur le contenu du futur projet de loi confirment clairement le scénario du pire alors que les cheminots sont engagés depuis 6 jours maintenant dans un conflit juste et nécessaire.

La CFDT et son Syndicat National FGAAC-CFDT rappellent qu'ils ont fait le choix de rentrer dans ce conflit pour obtenir :

- ➔ la garantie que tous les droits actuels soient maintenus pour les agents affiliés au régime spécial de retraite et embauchés avant le 1er janvier 2020 (clause dite du grand père),
- ➔ la mise en place d'un droit d'option permettant à des agents au régime spécial d'opter pour le régime universel si celui-ci est plus intéressant pour eux,
- ➔ la création de droits nouveaux et positifs pour les salariés de la branche ferroviaire relevant du régime général (agents contractuels de la SNCF, salariés des EF Privées, nouveaux embauchés à la SNCF à partir du 1er janvier 2020).

Les annonces du Premier Ministre sont clairement aux antipodes et vont entraîner pour plus de 47700 cheminots au Statut dont plus de 3050 conducteurs la perte pure et simple de leur régime spécial sans aucune compensation connue à ce jour.

La branche ferroviaire compte également plus de 17000 salariés relevant du régime général dont plus de 1500 conducteurs pour qui le Gouvernement n'a annoncé aucune mesure spécifique notamment sur la prise en compte de la pénibilité des métiers ou l'aménagement des fins de carrière.

FGAAC-CFDT
CP2 - Bâtiment Calliope
5, RUE PLEYEL
93200 SAINT-DENIS
01 76 58 12 21
FGAAC-CFDT@FGAAC.ORG

 FGAAC-CFDT Officiel

 @FGAAC-CFDT

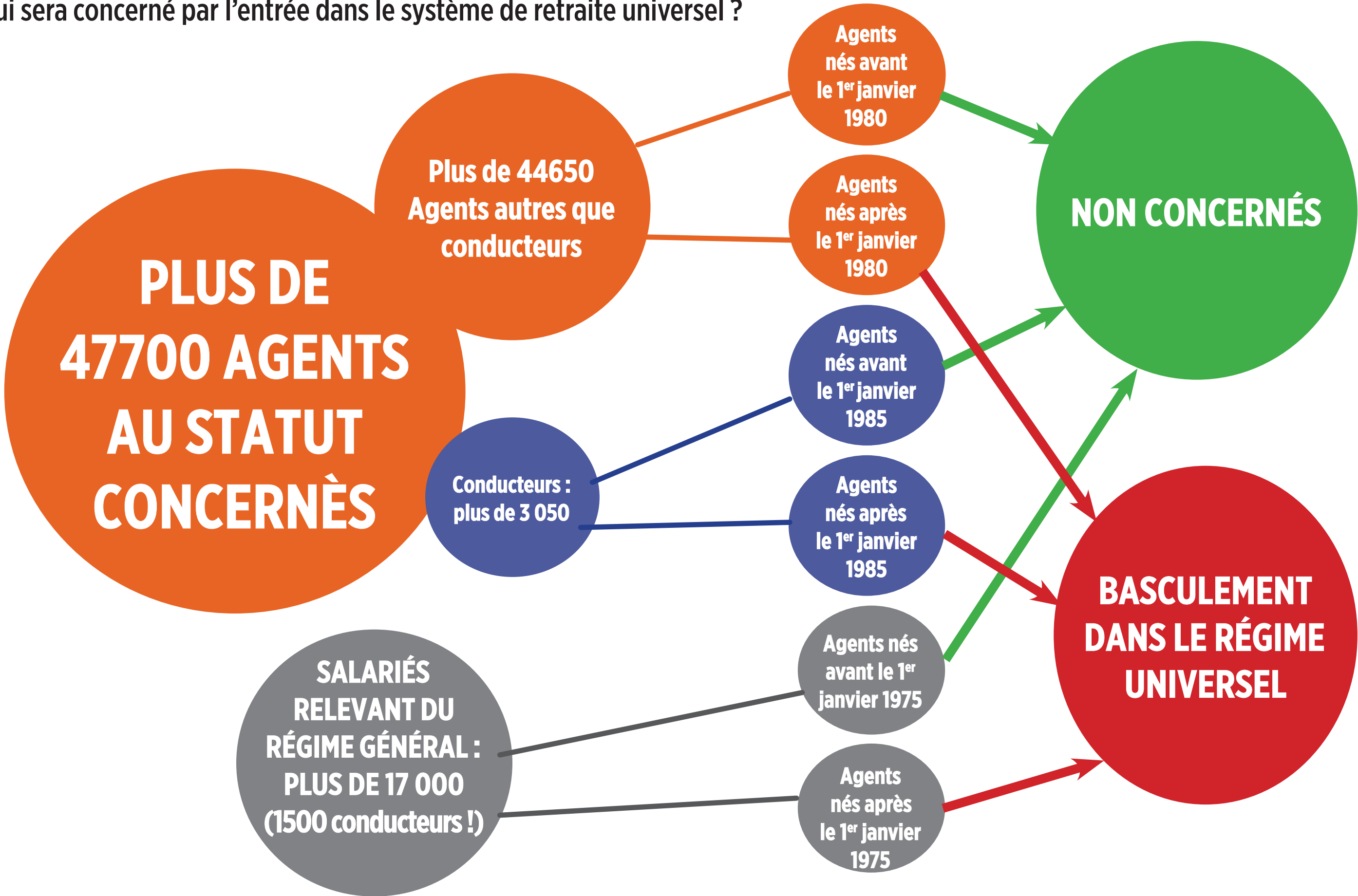
 FGAAC-CFDT Officiel

 FGAAC-CFDT Officiel



POUR LA CFDT CHEMINOTS ET SON SYNDICAT NATIONAL FGAAC-CFDT, C'EST INACCEPTABLE !!

Qui sera concerné par l'entrée dans le système de retraite universel ?





LE GOUVERNEMENT PROFITE EGALEMENT DE CE PROJET DE LOI POUR METTRE EN PLACE UNE REFORME PARAMETRIQUE QUI S'APPLIQUERA POUR TOUS DES 2022.

Mise en place d'un âge d'équilibre à 62 ans et 4 mois à partir de 2022 qui atteindra 64 ans en 2027 !!!

Les salariés qui n'auront pas atteint cet âge d'équilibre verront leur pension amputée d'une décote dont le niveau sera fixé par les partenaires sociaux avec un seuil minimum qui sera fixé par la loi à 5% par an.

Qui sera concerné ?

- ➔ Les salariés de la branche ferroviaire relevant du régime général: l'âge d'équilibre concernera les salariés à partir de la génération 1960 (Age d'ouverture des droits à 62 ans en 2022)
- ➔ Les agents au Statut, après une concertation sur le calendrier de mise en place ainsi que la superposition de l'âge d'équilibre aux dispositifs existants.

Malgré les mises en garde de la CFTD, le gouvernement fait le choix d'une réforme financière qui obligera tous les salariés de la branche ferroviaire à prolonger leur activité des 2022, s'ils ne veulent pas subir une baisse de leur niveau de pensions.

Cette mesure est injuste et brutale...

**CETTE MESURE EST UNE ATTAQUE EN RÈGLE ET NÉCESSITE
UNE RÉPONSE FORTE DES CHEMINOTS !**

LA CFTD ET SON SYNDICAT NATIONAL FGAAC-CFTD INVITENT TOUS LES CHEMINOTS A AMPLIFIER LE MOUVEMENT ET A S'INSCRIRE MASSIVEMENT DANS LA JOURNÉE D'ACTION INTERPROFESSIONNELLE A L'APPEL DE LA CONFÉDÉRATION CFTD POUR OBLIGER LE GOUVERNEMENT A REVOIR SA COPIE !

**Rendez-vous mardi 17 décembre 2019
à 14h30 place de la République !**

FGAAC-CFTD

**Le seul Syndicat des
Conducteurs de Trains**